

Concours « Qui à gagné le Caseus Or 2018 ? »

Règlements du concours

Comment participer

Il suffit de se rendre sur le site caseus.ca, de remplir le bulletin de participation ou de créer un profil, de répondre à la question d'habilité et de l'envoyer.

Participation limitée à deux bulletins par personne¹ :

- Une participation par le biais du site caseus.ca
- Une participation à la suite de la création d'un profil personnel sur caseus.ca

Une personne ne peut gagner plus d'un assortiment.

Valide pour les résidents du Québec seulement.

Durée du concours

Le concours se déroule du 2 novembre 2018 au 16 novembre 2018. Le tirage aura lieu le 19 novembre 2018 à 10 h au 200, chemin Sainte-Foy, Québec G1R 4X6.

Livraison des assortiments

Les assortiments de fromages seront livrés au domicile du gagnant dans une boîte réfrigérée en carton conçue à cet effet.

Sélection Caseus, le MAPAQ ou ses collaborateurs ne peuvent être tenus responsables de la dégradation du contenu suite à la livraison. Les gagnants seront préalablement contactés avant la livraison pour confirmer la date de livraison.

Sélection des gagnants

Les 20 gagnants seront choisis aléatoirement de façon électronique parmi tous les bons de participation reçus. Les noms des gagnants seront annoncés dans le site caseus.ca dans la semaine du 26 novembre 2018.

Consentement

En participant à ce concours, vous courez la chance d'être parmi les 20 gagnants du concours et de remporter un des 20 assortiments de fromages Caseus, sans que votre participation garantisse que vous décrochiez l'un des prix. Le prix doit être accepté tel quel.

¹ Les employés du MAPAQ ainsi que leur famille ne peuvent participer au concours.

Les personnes qui remporteront un prix acceptent que leur prénom et nom soient utilisés dans diverses publications du MAPAQ, incluant le site caseus.ca, à des fins de diffusion des résultats du concours.

Les renseignements qui sont demandés aux participants et aux gagnants dans le cadre du concours seront utilisés uniquement par le MAPAQ et ils seront détruits une fois leur durée de vie utile terminée. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des participants ou des gagnants et en fournissant ces renseignements, ceux-ci consentent à leur utilisation aux fins indiquées.